Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260309-2026_03_04-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**08**
Présents	**05**
Votants	**07**

Date de la convocation :
2 mars 2026

Secrétaire de séance :
Madame Audrey COUTE

Le **neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Monsieur François SALLIOU, Maire, en salle du Conseil Municipal à la Mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur François SALLIOU, Madame Nadine HAMON, Madame Audrey COUTÉ, Madame Catherine ROUXEL, Monsieur Antoine MARIN.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Madame Agnès CASSIN (pouvoir à Monsieur Antoine MARIN), Monsieur François JEGOU (pouvoir à Madame Catherine ROUXEL).

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Éric BREHIN

DÉLIBÉRATION N°2026_03_04
BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif 2026 :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260309-2026_03_04-DE

FONCTIONNEMENT					
chapitre			**chapitre**		
002	Résultat d'exploitation reporté	-	002	Résultat d'exploitation reporté	-
011	Charges à caractère générale	85 344,25 €	013	Atténuations de charges	-
012	Charges de personnel	49 550,00 €	042	Opération d'ordre	-
014	Atténuations de produits	5 319,00 €	70	Ventes de produits	3 600,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €	73	Impôts et taxes	25 715,00 €
042	Amortissements	1 009,74 €	731	Impositions directes	62 700,00 €
65	Autres charges courantes	47 200,00 €	74	Dotations et participations	75 704,00 €
66	Charges financières	300,00 €	75	Autre produits	22 100,00€
67	Charges exceptionnelles	1000,00 €	76	Produits financiers	1,00€
68	Dotations semi budgétaires	97,01 €	77		-
	TOTAL DÉPENSES	**189 820,00 €**		**TOTAL RECETTES**	**189 820,00 €**

INVESTISSEMENT					
Chapitre			**Chapitre**		
001	Déficit d'investissement	-	001	Résultat d'exploitation reporté	322 457,23 €
1641	Emprunts	3 500,00 €	1068	Excédent fonctionnement	30 627,45 €
165	Cautions	500,00 €	165	Cautions	500,00 €
			10222	FCTVA	4 896,41 €
	Opérations budgétaires	-		Opérations budgétaires	-
Opération			**Opération**		
71	Logement presbytère	102 420,00 €	71	Logement presbytère	28 000,30 €
94	Hameau léger	207 000,00 €	94	Hameau léger	4 000,00 €
100	Voirie	11 800,00 €	100	Voirie	-
44	Église	10 000,00 €	44	Église	-
105	Réserve incendie	4 500,00 €	48	Réserve incendie	-
59	Lave-linge	2 000,00 €	59	Lave-linge	-
	TOTAL DÉPENSES	**341 720,00 €**		**TOTAL RECETTES**	**391 491,13 €**

Aux vues des dépenses d'investissements prévues pour l'exercice 2026, et dans l'objectif d'un budget sincère, la section d'investissement sera votée en sur équilibre.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le budget prévisionnel 2026 présenté ce dessus.

La secrétaire de séance
Madame Audrey COUTE
Conseillère municipale

Le président de séance
François SALLIOU
Maire

